

AVENANT N° 1 REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT

ARTICLE 6 - TROPHEE DU MEILLEUR ROOKIE

Dans le cadre du championnat de France Minivert, est mis en jeu un trophée du meilleur « rookie ».

Ce trophée s'adresse aux pilotes de nationalité Française, participant, lors de la saison en cours, pour la première fois à une course de la catégorie dans laquelle ils sont engagés.

En fin de saison, ce trophée est décerné, dans chaque catégorie (65cc, 85cc), au pilote qui remplit ces conditions et qui est le mieux classé au classement général du championnat. Les différents vainqueurs de ce trophée recevront une prime de 1000€.

En fonction de la capacité de la piste, le nombre de pilotes acceptés sera limité à un maximum de 45 pilotes.

Fait à Paris, le 12 juillet 2021